

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COS

1er OCTOBRE 2026

INTERVENTION DE LA CGT BORDEAUX MÉTROPOLE

Maintien des moyens du COS : la CGT BM dit non à la baisse envisagée et à la demande d'établir plusieurs scénarios

Le vice-Président, Monsieur Sallabery, était présent ce jour au Conseil d'Administration du COS. Bien entendu, le volet financier est venu sur la table. Ci-dessous, notre intervention lue en séance :

La CGT de Bordeaux Métropole veut être claire dès le départ : nous nous opposons à une baisse envisagée de la participation de Bordeaux Métropole au COS. Même si des chiffres ne sont pas données à ce jour, nous pensons à, au moins, une atteinte de 20% du budget, soit 400 000€.

Il ne s'agit pas pour nous de rechercher comment cette baisse pourrait être absorbée, compensée ou répartie. Nous refusons le principe même d'une diminution des moyens consacrés au COS et à l'action sociale en direction des agents.

La participation de Bordeaux Métropole au COS s'inscrit dans un cadre conventionnel. La délibération n° 2026-59 du 30 janvier 2026 a autorisé la convention de mise à disposition de moyens entre le COS et Bordeaux Métropole au bénéfice des agents pour l'année 2026.

Le COS, c'est de l'action sociale pour les agents

Le COS participe concrètement à l'action sociale en faveur des agents de Bordeaux Métropole et de leurs familles.

Derrière ces prestations, il y a des agents, des familles et des situations concrètes. Les moyens consacrés au COS ne sont donc pas une dépense secondaire : ils participent directement à la politique sociale de la collectivité envers ses personnels.

Nous refusons que les agents paient les économies de la Métropole

Une réduction, des moyens du COS, quel qu'en soit le montant, aurait nécessairement une portée sociale. Elle pèserait sur la capacité de l'association à assurer ses missions et sur les prestations dont bénéficient les agents.

La CGT BM refuse que la politique d'économies de Bordeaux Métropole conduise à fragiliser un outil d'action sociale construit au fil des années.

Nous ne voulons pas que l'économie réalisée par Bordeaux Métropole soit transformée en diminution des prestations sociales ou en perte de pouvoir d'achat pour les agents et leurs familles.

Ce serait un transfert de charge de la collectivité vers les agents.

La CGT Bordeaux Métropole n'est pas extérieure à l'histoire du COS.

La CGT BM a participé à sa création en 2000. Depuis cette date, nous considérons le COS comme un outil important de l'action sociale en faveur des agents.

Nous ne pouvons donc pas laisser cette association être fragilisée par une décision qui réduirait fortement ses moyens, au nom d'un objectif général d'économies.

Notre responsabilité syndicale est de défendre les agents, leur pouvoir d'achat et les dispositifs collectifs qui leur sont destinés. Le COS fait partie de ces dispositifs.

La CGT BM restera donc mobilisée pour défendre le COS, ses moyens, ses missions et l'accès des agents aux prestations sociales.

Nous demandons le maintien des moyens du COS

- Le maintien de la participation de Bordeaux Métropole au fonctionnement et aux missions du COS.
- L'abandon de la demande de la baisse envisagée
- La préservation des prestations sociales destinées aux agents et à leurs familles.
- Le respect des engagements pris dans le cadre de la convention entre Bordeaux Métropole et le COS.
- Une véritable reconnaissance du rôle du COS dans la politique d'action sociale de Bordeaux Métropole.

Notre position est claire

La CGT Bordeaux Métropole ne demande pas que le COS soit épargné par principe. Nous demandons que l'action sociale en faveur des agents ne soit pas sacrifiée pour répondre aux objectifs d'économies de la collectivité.

Nous refusons que les agents deviennent la variable d'ajustement du plan financier de Bordeaux Métropole.

Nous refusons que le COS soit affaibli.

Nous demandons le maintien de ses moyens.

La CGT BM restera mobilisée pour défendre le COS et les agents de Bordeaux Métropole.